

La Lettre de Megève



Dossiers

- Budget 2012 : un budget responsable et maîtrisé.....3
- Tranches de Vie Les maisons d'enfants 8

Vie locale

- Au cœur de l'actu La SEM des remontées mécaniques de Megève 20
- Printemps des poètes Palmarès23

Sports

- Saison 2011/2012..... 11 Le palmarès
- Club des Sports.....10 S. Cahagne la force du fond



Sommaire

Dossier.....	3
Budget 2012	
Focus.....	6
Megève construit son avenir durable.....	7
Tranches de vie... 8	
Les maisons d'enfants	
Sports.....	10
Vie économique ..	12
Vie associative.....	13
Conseil Municipal..	14
Vie de la commune en images	16
Etat civil	16
Mairie pratique	17
Enfance	18
Au coeur de l'actu	20
Numéros utiles	22
Evénement	23
Le printemps des poètes	
Agenda	24

Le temps des choix est venu....

Les élus du conseil municipal prennent leurs fonctions avec leur programme, leurs ambitions, leur vision d'avenir pour la Commune. Ce que l'on oublie souvent c'est que l'équipe élue doit également prendre en compte un passif. Les marchés publics, les investissements, les engagements se font parfois sur plusieurs décennies et par conséquent il faut tenir compte de cet héritage et y faire face.



Aujourd'hui nous sommes devant un choix que je souhaite partager avec l'ensemble des Mégevans car ils sont plus que jamais concernés par le devenir de leur Commune.

Le Conseil d'Administration de la SEM des remontées mécaniques, composé majoritairement d'élus, a décidé il y a plusieurs années de la construction de deux parkings couverts : celui de Rochebrune puis celui du Mont d'Arbois. Cette décision a contribué à creuser chaque année un peu plus le déficit de la SEM pour aboutir à un endettement actuel de 22 millions d'euros qui restreint toute capacité d'investissement pour son cœur de métier premier : la pratique du ski.

La SEM a désormais plus que jamais besoin du soutien de son principal actionnaire : la Commune de Megève. J'entends les nécessités de changer certains de nos équipements, j'entends les urgences criantes pour améliorer le domaine skiable. Alors redonnons à la SEM les moyens d'investir. Reprenons les parkings, leur gestion, leurs financements, augmentons son capital pour qu'elle puisse enfin se consacrer à son cœur de métier.

Mais il faudra alourdir d'autant les finances de la Commune. Dans le scénario le plus sombre près de 6 millions d'euros pour cette année et environ 1,5 million d'euros chaque année jusqu'à la fin des remboursements en 2023 sans parler de nouvelles zones payantes à mettre en place et des tarifs du stationnement à augmenter et je laisse pour l'instant de côté les navettes ski bus que la Commune a repris à sa charge depuis 2008 pour soulager la SEM de près de 600 000 euros par an.

Ce sont autant d'investissements que l'on pénalise : maison médicale, logements, cuisine centrale, réhabilitation du palais des sports, travaux de voirie... Et demain, lorsque nous aurons tout investi dans notre domaine skiable au détriment de l'après ski et la vie locale, et si la neige se fait désirer, qu'allons nous faire ? Devons-nous prendre ce risque ?

Faut il également faire peser tout ce poids financier sur le contribuable ou tenter d'alléger les coûts en faisant contribuer également l'usager en rendant l'ensemble des parkings payants à l'année y compris les parkings extérieurs non couverts ?

Les responsabilités devront être assumées car il y a urgence : une décision doit être prise. Et elle doit se faire en concertation avec tous les acteurs car qu'elle que soit l'issue, elle sera lourde de conséquence pour notre station.

Il n'y a pas de choix entre le bon et le mauvais. Il y a une orientation à prendre. Elle sera amère sans nul doute, mais jamais aucun remède n'a eu le goût d'une sucrerie si ce n'est celui vendu par les charlatans.

Sylviane Grosset-Janin,
Maire de Megève

Extraits de l'agenda du Maire

- **jeudi 22 mars 2012** - Vote du budget du CCAS
- **vendredi 23 mars 2012** - Clôture du 59ème tournoi des douanes des VI nations
- **dimanche 25 mars 2012** - Course de ski des conseils municipaux
- **lundi 26 mars 2012** - Réunion intercommunalité Syndicat Mixte du Pays du Mont Blanc
- **mardi 27 mars 2012** - Visite des SPA aux Arcs et au Saisies
- **mercredi 28 mars 2012** - Réunion de chantier SPA des Sports
- **mardi 3 avril 2012** - Réunion avec la SEM et l'ESF pour permettre d'exploitation du fil neige
- **mardi 3 avril 2012** - Rapport d'audit sur le protocole de reprise des parkings de la SEM
- **mardi 3 avril 2012** - Réunion PLU zonage terrains communaux
- **mercredi 4 avril 2012** - Commission d'appel d'offres - Délégation de Service Public du Puck
- **vendredi 6 avril 2012** - Réunion de travail réhabilitation de la Gendarmerie
- **mardi 10 avril 2012** - Commission d'appel d'offres - Délégation de Service Public du Calvaire
- **mercredi 11 avril 2012** - Commission d'appel d'offres - Délégation de Service Public Altiport
- **mardi 24 avril 2012** - Réunion préparatoire pour l'organisation du salon «Terroir de sommets»
- **mardi 24 avril 2012** - Négociation de l'accord pour le refinancement du prêt toxique avec DEXIA
- **mardi 24 avril 2012** - Remise de la médaille d'honneur de la ville à Emmanuel Renaut
- **jeudi 26 avril 2012** - Intervention sur les classes de neige à l'assemblée de l'ANMSM
- **lundi 30 avril 2012** - Conseil Municipal
- **lundi 14 mai 2012** - Convocation Tribunal de Grande Instance - Affaire du Coulairon

Le Maire vous reçoit tous les mercredis
Tél. +33 (0)4 50 21 50 67

Publication Crédit photos

Directeur de publication :
Sylviane Grosset-Janin

Rédacteur en chef :
S. Muffat Méridol

Rédacteurs : SMM, Carole Orsini,
David Rossoni

Réalisation : Direction de la
Communication et Cabinet du Maire

Crédits photos : Commune de Megève,
Megève Tourisme, DDD, Simon
Garnier, Fotolia

Impression : Imprimerie Plancher

Acte politique majeur dans la vie d'une commune, le budget prévoit les recettes et les dépenses de l'année en accord avec les priorités de la politique municipale. Son vote par le conseil municipal autorise la collectivité à percevoir des recettes et à engager des dépenses. Il doit faire l'objet d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent son vote, ce qui permet à la majorité municipale de fixer ses orientations budgétaires pour l'année à venir et à l'opposition de livrer ses impressions.

Budget 2012

un budget
responsable
et
maîtrisé

Le budget d'une commune n'est pas un exercice aisé et ouvert à toutes les fantaisies ou libertés. Il doit répondre aux complexités des réglementations, à la réalité économique du moment, aux engagements contractés par les précédentes municipalités et ceux pris par la nouvelle équipe, aux réformes nationales et notamment celles imposées par l'intercommunalité ou la péréquation horizontale...

L'élaboration du budget des communes doit répondre à un certain nombre de critères imposés par la loi, notamment celui de l'«équilibre» et de la «sincérité».

Un budget doit être «équilibré». C'est-à-dire que les dépenses sont égales aux recettes. C'est un principe de bonne gestion, une commune ne dépense pas plus que ce dont elle dispose comme ressources. En revanche l'inverse est aussi vrai. Contrairement à un ménage qui aurait tendance à économiser et à se réjouir que ses recettes soient supérieures aux dépenses, une Commune ne peut se le permettre. Pourquoi ? Parce que si la Commune est excédentaire, c'est qu'elle a mobilisé trop d'impôts et qu'elle a fait de mauvaises prévisions, et donc une mauvaise gestion de l'argent du contribuable.



Un budget doit également être «sincère». Les prévisions de dépenses ou de recettes ne doivent être ni majorées ni minorées mais doivent refléter la réalité du marché. Ce qui n'est pas toujours aisé pour des investissements, des gros travaux de voirie... Cette situation contraint la municipalité à planifier à long terme ses interventions. C'est la raison pour laquelle une rénovation de voirie peut faire l'objet d'un délai important puisqu'elle doit être planifiée et votée au budget annuel sauf intervention d'urgence.

Budget 2012 : responsable et maîtrisé

Dans un contexte économique difficile et inédit, crise économique, raréfaction du crédit aux collectivités, et de modification conséquente du fonctionnement des communes, intercommunalité, péréquation horizon-

tales, nouvelles compétences, réforme de la fiscalité locale notamment avec la suppression de taxe professionnelle, nouvelles règles budgétaires, la municipalité présente pour 2012 un budget responsable et maîtrisé.

▲ les investissements : des promesses tenues



Sécurité : 412 510,18 €

Vidéoprotection, équipements police municipale, remplacement des radios, acquisition d'un cinémomètre (contrôle de vitesse), protection incendie.



Bâtiments : 2 874 750 €

Aménagement locaux de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et de l'Environnement, construction d'un chalet à saumure, construction d'un dépôt d'explosif, création de toilettes publiques et réfection de la terrasse du Puck, rénovation des toilettes publiques de l'office du tourisme, aménagement locaux santé au travail (ex médecine du travail), réfection de la facade maison de la montagne et école élémentaire, étude d'implantation cuisine centrale, maîtrise d'ouvrage maison médicale et nouveau bâtiment du service enfance, étanchéité du Panoramic, pose de chéneaux à la chapelle du Villard, travaux divers sur la chapelle du Maz, à la Livraz, au Lys et à l'Ermitage pour le laborando et au palais des sports, réaménagement du refuge du Calvaire, travaux à l'altiport (création de toilettes, aménagement de la tour de contrôle...)



Espaces publics de proximité :

3 359 560,20 €

Réfection voirie : rue Ambroise Martin, rue Charles Feige, route du Villaret, route d'Odier, route du Leutaz, rue de la poste, éclairage, accessibilité, mazot à ordures ménagères, travaux en montagne, renforcement des rives du Glapet, du Pont du Moulin, achat d'un camion polybenne, d'une motofaucheuse, de 2 défibrillateurs et d'un mini chasse-neige trottoirs et zone piétonne.



Enfance, jeunesse et sports : 4 619 817 €

Début de la restructuration du Palais des Sports, construction du SPA des sports, aménagement des vestiaires, aménagement cuisine, réfection salles de restaurant de la fondation Morand Allard, réfection du bar restaurant extérieur du Palais des Sports...



Acquisitions patrimoniales : 432 604 €

Acquisition de terrains et de bois ainsi que d'un appartement.

▲ les dépenses de fonctionnement : poursuite des efforts

Les dépenses de fonctionnement

31 391 081,55 euros pour 2012.

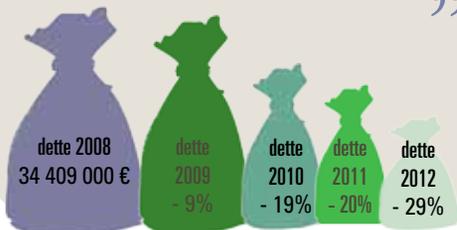
soit une augmentation de 8,08 % par rapport à 2011 qui s'explique d'une part par la réintégration des EPICs à la masse salariale et d'autre part aux provisions faites pour couvrir si besoin le taux dégradé de l'emprunt structuré DEXIA (emprunt dit toxique) ainsi que la charge financière supplémentaire induite par le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal).

▲ Endettement : un travail conséquent

La volonté municipale de travailler prioritairement sur le désendettement de la Commune a porté ses fruits : l'encourt a diminué de 10 000 000 € entre 2008 et 2012.

Cette situation permet de donner à la Commune les moyens d'investir dans des projets ambitieux et notamment la réhabilitation du Palais des Sports et des Congrès, la maison médicale, les logements et surtout de l'asseoir financièrement en lui redonnant toute sa force financière et sa légitimité.

“ Etat de la dette :
- 10 000 000 € depuis 2008 ”



Emprunt Toxique

Les négociations en cours aboutissent. L'emprunt sera refinancé dans des conditions plus proches du marché actuel sortant ainsi la Commune de l'impasse. (lire rubrique vie économique)

▲ Les recettes

20 481 925 € - Impôts et taxes

taxe habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie, taxe ordures ménagères, cotisation foncière des entreprises (ex. taxe professionnelle)

3 199 500 € - Produit des services

Recettes du Palais des Sports, des activités, du pôle enfance, jeunesse et hébergement...

5 201 330 € - Dotations et participations

Dotations de l'État, subventions...

2 058 326 € - Autre produits de gestion courante

Loyers, location de salles...

Montants de recettes

“ **Loyers perçus**
1 508 000 €

Taxe casino
300 000 €

Taxe de séjour
250 000 €

recettes reversées par la SEM de Megève
776 433 €

recettes du Palais des Sports
1 427 000 € ”

Comment se répartissent les dépenses de la Commune ?



pour 100 € dépensés

34,78 euros

Emprunts et charges financières

21,78 euros

Masse salariale

14,54 euros

Espace public de proximité - voirie, éclairage...

11,90 euros

Culture et loisirs

9,25 euros

Entretien des bâtiments - rénovation

2,76 euros

Sécurité et vidéoprotection

1,54 euros

Service enfance et scolaires

1,47 euros

Droits de mutation - acquisition patrimoniales

0,88 cts

Communication et protocole

0,61 €

Produits d'hygiène entretien de locaux

Fournitures de bureaux

0,49 cts

Frais de contentieux

40 % C'est le taux moyen que représente la masse salariale pour une Commune de 10 000 habitants. Avec moins de 22 %, Megève est en dessous de la moyenne nationale alors même que la Commune est classée 40/80 000 habitants donc dimensionnée et structurée pour un tel afflux de population.

La municipalité intensifie ses efforts d'amélioration du service public et vise notamment la certification ISO 9001 pour cette année. En parallèle des avancées sociales se mettent en place pour les agents communaux afin de conserver l'attractivité des emplois et le dynamisme des services.

Le Conseil Municipal a voté un budget 2012 responsable et maîtrisé.

Responsable parce qu'il appréhende les futures charges des communes : Intercommunalité, fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) et qu'il continue son travail de désendettement.

Maîtrisé parce que la gestion des dépenses et de la dette nous permet aujourd'hui d'avoir les moyens d'investir dans la réhabilitation du Palais des Sports et des Congrès, la Maison Médicale, les bâtiments de la petite enfance, les logements et les équipements pour renforcer l'attractivité à l'année de notre station. Il nous faudra encore trouver le moyen de redonner à la SEM sa capacité d'investissement, mais Megève travaille pour se construire un avenir durable.

Sylviane Grosset-Janin

Fiscalité

Rencontre avec **Claude Duvillard**, Maire Adjoint délégué à l'administration générale et aux finances et **Murielle Caldi**, Directrice Générale Adjointe des Services

Comment fonctionne la fiscalité d'une Commune ?

Les ressources fiscales des communes reposent essentiellement sur la taxe professionnelle désormais remplacée par la dotation financière et la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Ces « quatre vieilles » ont été parmi les premiers impôts directs et généraux mis en place depuis 1790 et demeurent les 4 leviers sur lesquelles la Commune peut agir directement pour influencer sur les recettes de son budget. Pour Megève, cela représente 15 523 062 euros soit 49 % des recettes annuelles de la Commune.

taux de Taxe d'habitation : 23,40 %

taux de Foncier bâti : 18,49 %

taux de Foncier non bâti : 68,38%

taux de CFE (ex taxe professionnelle) : 28,40 %

On enregistre une augmentation des taux.

Cette décision était-elle inévitable ?

Nous sommes élus mais avant tout administrés, ces décisions nous impactent aussi. Nous ne prenons pas ces initiatives à la légère et les discussions ont été conséquentes. Les charges pèsent de plus en plus lourd, l'intercommunalité, la péréquation horizontale, le devenir de la SEM... Cette année est l'année la plus adaptée pour réaliser cette augmentation (+4,5 %) puisque la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (-28,5 %) va contrebalancer cette hausse des taux. Par conséquent cela signifie pour le contribuable aucune augmentation de la part communale sur sa facture.

Le budget de fonctionnement de la Commune de Megève s'élève à 31 391 081,55 €. C'est un budget conséquent pour une commune de 3 800 habitants permanents ?

Attention il faut bien prendre en compte la nature de ce que l'on compare. Megève est classée 40/80 000 habitants. Cela signifie que ses infrastructures et ses équipements doivent être dimensionnés pour s'adapter au grand écart entre une population permanente et un afflux touristique conséquent. Le budget est important mais les dépenses de fonctionnement et les investissements le sont d'autant. Certaines structures représentent des charges importantes pour la collectivité et parfois des pertes en période dite plus creuse. Et c'est de notre responsabilité, nous municipalité, d'apporter des solutions pérennes pour y remédier. C'est ce que nous avons mis en place depuis plusieurs mois au Palais des Sports et des Congrès en améliorant et diversifiant son offre pour équilibrer son budget. Le Chiffre d'affaire a doublé en deux ans. Mais nous devons continuer à investir pour renforcer notre attractivité touristique car c'est cette économie qui nous fait vivre tous, du commerçant à l'agriculteur.

Pourquoi la taxe foncière a-t-elle la plus faible augmentation depuis 3 ans ?

La taxe foncière ne touche que les propriétaires. Or Megève a une histoire, de nombreuses familles possèdent des biens immobiliers qu'ils se transmettent de génération en génération. La pression fiscale est telle que souvent cette transmission est compliquée du fait de la valeur des biens. Augmenter la taxe foncière c'est favoriser la spéculation immobilière et continuer à perdre des habitants permanents. Il faut être prudent.

Sylviane Grosset-Janin



Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : - 28,5 %

La forte mobilisation du service et sa bonne organisation a permis une réduction des coûts. Par conséquent la municipalité souhaite que cette économie bénéficie directement aux administrés.

La municipalité souhaite que cette bonne gestion soit prise en compte dans l'intercommunalité à venir et permettra d'harmoniser cette taxe sur une moyenne basse pour l'ensemble des Communes en maintenant la qualité de service attendue.



Jardins potagers

Vous avez un potager trop grand pour vous, ou vous ne pouvez ou ne voulez plus l'entretenir ? Proposez-le à des personnes qui sont à la recherche d'un lopin de terre pour cultiver leurs légumes. Vous rêvez de planter vos propres légumes, mais n'avez pas de jardin . Nous pouvons vous aider ! C'est une autre manière de concevoir le jardinage plus convivial, plus solidaire avec un échange d'expériences et de savoir-faire.

contactez le CCAS au 04 50 93 29 14

Des logements, des logements et encore des logements

Un projet de résidence hôtelière à vocation sociale plaine d'Arly est en cours de réflexion. Cette résidence qui pourrait s'implanter plaine d'Arly proposerait un hébergement adapté aux travailleurs saisonniers : petits appartements équipés dans une résidence de service avec gardien, à proximité du centre ville et proposant également des parkings. Environ 60 logements sont prévus pour un début de travaux 2013.

“ 80 logements supplémentaires dont une résidence pour les saisonniers ”

Le bailleur social, SEMCODA a accepté la proposition de la Commune pour la reprise de la gestion des logements HLM de Cassioz. En échange il s'est engagé à construire 20 à 25 logements dont la moitié en accession à la propriété. Les dépôts de permis pourraient intervenir à la fin de l'année.

D'autres constructions sont prévues sur le secteur du Bandu et des Retornes. Entre 5 et 10 logements sur chaque parcelle.

Une étude est lancée pour l'implantation de la maison médicale et la construction d'un espace dédié à la petite enfance

Une étude de maîtrise d'oeuvre est lancée pour la réalisation d'une maison médicale et d'une crèche répondant aux nouvelles normes d'accessibilité, allée des lutins, emplacement actuel de la grande crèche. Cette hypothèse supplémentaire pour l'implantation de la maison médicale possède des atouts importants : proximité du centre ville, maîtrise du foncier, rapidité de mise en oeuvre via la réhabilitation du bâtiment actuel et parkings. Mais également des faiblesses : circulation lors des manifestations organisées sur le parking du palais des sports.

La construction d'une nouvelle crèche permettrait d'exploiter pleinement ce tènement sans pénaliser l'espace extérieur des enfants et de proposer un service de qualité en rassemblant les différents services sur une même structure de plain pied tout en améliorant le confort des enfants.



Pôle équestre et résidence hôtelière aux Veriaz

Une étude de marché est actuellement en cours afin de répondre aux interrogations quant à la pertinence du projet de pôle équestre et résidence hôtelière aux Veriaz. L'intérêt de cette installation : répondre aux demandes de stages d'oxygénation en offrant une palette de structures à proximité (terrain de foot, centre équestre, palais) et un hébergement adapté. Le bilan de la concertation pour la révision simplifiée du POS a fait l'objet d'une délibération au conseil municipal du 30 avril dernier.



le 2 juin « Rendez vous aux jardins » !

A l'initiative de l'association les Ecolibristes, Megève lance sa première édition des « rendez vous aux jardins » en partenariat avec le Ministère de la Culture.

Troc de graines, de plantes, échanges de savoir faire, pique-nique participatif, animations musicales, heure du conte spéciale nature, parade de brouettes... Préparez vos semis à troquer... le samedi 2 juin, le bonheur sera aux jardins...

Pré saint Amour de 10 h à 17 h
Information : Edith Ligeon : 04 50 93 00 89,
Anne-Marie Perrin : 04 50 21 10 16 ou
Elisabeth Socquet : 04 50 21 10 35

Ne jetons plus !

Afin de réduire le volume de vaisselle jetable lors de manifestations, le SITOM met à disposition des Ecocups, verres réutilisables et lavables. Contactez le SITOM au 04 50 78 10 48.



Les maisons d'enfants : un monde de souvenirs

Megève, au cœur du XXe siècle, n'attire pas seulement, en hiver, les skieurs et, en été, les familles de vacanciers mais aussi, pour un long séjour, les enfants de santé fragile envoyés par des médecins pour des cures d'altitude. L'ensoleillement remarquable dont elle bénéficie lui vaut la réputation de multiples bienfaits. Ce climat privilégié a justifié l'implantation sur le site d'établissements destinés à recevoir ces enfants et le développement d'un tourisme paramédical.

La première des maisons d'enfants de Megève, Les Lutins, ouvre ses portes en 1925 (1). Suit à partir de 1929 le premier collège

d'altitude français. Conçu sur le modèle des institutions privées suisses, Le Hameau garantit aux enfants « une vie saine dans un climat sain ». Peu après, Henry-Jacques Le Même construit, sur un promontoire dominant la ville, le nouveau bâtiment du collège, bien représentatif des édifices hygiénistes de l'époque : ossature de béton armé, façades lisses, grandes baies vitrées, vaste préau couvert et toit-terrasse offert au soleil (2). La première maison de repos pour jeunes filles est quant à elle mentionnée en 1935.

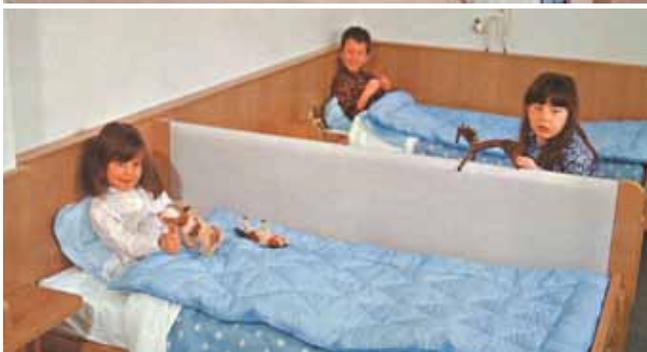
De 1929 à 1935, dans la fièvre de l'essor de la station, le nombre des pensions d'enfants

triple, passant de 4 à 13, et leur capacité totale monte de 90 à 320 lits. En 1931, le Dr Gilbert Sersiron signe un ouvrage sur Les Maisons d'enfants en Haute-Savoie. Saint-Gervais, Chamonix, Megève. Cures hivernales d'altitude pour les enfants débiles. Les jeunes patients alternent généralement exercices sportifs en plein air, sommeil réparateur, héliothérapie, hydrothérapie et autres frictions. La croissance du secteur s'interrompt cependant provisoirement là. En 1938,

demeurent une douzaine de ces maisons ou « homes » d'enfants.

Leur rôle s'amplifie avec la guerre mondiale ; en 1943, arrivent

en masse des enfants et adolescents sous-alimentés en provenance des villes bombardées, leur nombre atteignant 2 800 en juillet 1944. Beaucoup d'hôtels sont réquisitionnés pour loger ces jeunes réfugiés (3). Ils le sont à nouveau, avec tous les autres locaux vacants, en octobre 1944 pour créer un Village d'enfants. Megève accueille à présent plusieurs centaines d'enfants défavorisés, victimes de la guerre, fils ou filles de Résistants. Une année durant, les enseignants qui les encadrent peuvent tester avec eux de nouvelles méthodes éducatives, avant que la réalité économique de l'époque ne les rattrape.





Les maisons d'enfants traversent une crise après-guerre. Dans l'entre-deux-guerres, leur clientèle était essentiellement issue de la bourgeoisie. À cette sélection par l'argent se substitue désormais une sélection par la Sécurité sociale. Les jeunes garçons et filles n'ont plus forcément les mêmes « bonnes manières » que leurs devanciers, ce qui semble poser quelques problèmes aux directeurs et directrices des maisons de repos. Ces difficultés d'ordre socio-économique entraînent la fermeture ou la socialisation de plusieurs d'entre elles : l'une est ainsi rachetée par une Caisse de cadres, une autre par les Aciéries du Nord,...

En 1958, on dénombre néanmoins encore trois préventoriiums (dont deux grands établissements), deux aériums (dont celui de l'Electricité et du Gaz de France), quatre maisons de repos (dont deux reconnues par la Sécurité sociale), sept maisons d'enfants (dont trois reconnues par la Sécurité sociale) et deux collèges d'altitude (le second ouvrant ses portes cette année-là). Il existe aussi une Association des Maisons d'Enfants de Megève, présidée alors par une certaine Mlle Giry.

D'après les estimations du géographe Raymond Balseinte, à la fin des années 50, les maisons d'enfants au sens large font travailler au moins 200 personnes à Megève. Les effectifs et les qualifications du personnel varient naturellement en fonction des établissements. À titre d'exemple, le même auteur comptabilise dans une petite maison de repos : une directrice, une secrétaire, une infirmière, une cuisinière et une femme de chambre ; dans une maison d'enfants : une directrice, une économiste-secrétaire, trois monitrices, deux femmes de chambre, une cuisinière ; dans un aérium : le directeur et sa femme, une infirmière et une institutrice, six monitrices, cinq femmes de service, une lingère, deux cuisinières, un chauffeur. À cette époque, beaucoup de jeunes Mégevannes, dans la tranche d'âge de 20 à 34 ans, sont employées par ce type d'établissements.

À ces maisons d'enfants ou de repos, dont quelques-unes ne sont ouvertes que pour les vacances de Noël, de Pâques et d'été, il faut encore ajouter plusieurs colonies de vacances, comme celle de l'Electricité et du Gaz d'Algérie (5).

Le chalet Saint André

L'association Championnet propose au Chalet Saint André un accueil spécifique et dédié aux enfants et adolescents qui rencontrent des difficultés que ce soit des troubles moteurs et sensoriels, des troubles graves de la communication, de la personnalité...

Cher Thibault,

Nous t'écrivons de Megève où nous sommes bien dans notre nouvelle école, le chalet Saint André.

Ici chez les 14 -16 ans, on partage la semaine en 2 : moitié classe et moitié atelier.

En classe on apprend à mieux compter, lire et écrire pour nous aider dans notre futur métier. En atelier on apprend des métiers comme cuisinier, peintre, agent de restauration, menuisier, maçon et blanchisseur.

Nous faisons beaucoup d'activités : ski, piscine, randonnée, ski de fond, raquettes, jardinage... nous y sommes internes ou demi-pensionnaires et nous rentrons chez nous le vendredi soir.

Nous aimons être ici alors nous espérons que toi aussi tu pourras venir.

A bientôt.

Sahra et Ryan

L'activité économique représentée par ces maisons ou homes d'enfants décline fortement à partir des années 60. La dernière ferme ses portes en 1994. Transformées de multiples manières ou détruites, ne restent depuis lors que quelques noms qui entretiennent leur existence : La Boule de Neige, Les Gentianes, Les Oiseaux... et de nombreux souvenirs pour ces enfants souvent encore fidèles à notre station, ou pour ces Mégevans qui ont su tisser des liens forts avec ces jeunes villégiateurs ou encore pour ceux qui se sont égarés sous les balcons de certaines pensions de jeunes filles...

(1) Dans Médecin des neiges (2004), Charles Socquet évoque brièvement cette maison d'enfants, « tenue par les demoiselles Falcoz ».

(2) Racheté par Electricité et Gaz de France en 1946, ce bâtiment devient un aérium puis, successivement, une colonie de vacances, une maison familiale et enfin un gîte.

(3) Georges-Arthur Goldschmidt a narré son expérience des maisons d'enfants locales sous l'Occupation dans La Forêt interrompue (1991) puis dans La traversée des fleuves (1999).

(4) L'expérience des Villages d'enfants de Megève et Villard-de-Lans donnera toutefois naissance à l'Œuvre des Villages d'Enfants (O.V.E.) qui prend aujourd'hui en charge des enfants handicapés.

(5) Contrairement à certaines stations voisines, Megève n'accueille alors en revanche pas de classes de neige.

Sylvie Cahagne, la force du fond !

Présidente de la section ski de fond Biathlon de Megève
Trésorière du Club des Sports

En période de crise, on s'interroge toujours sur les dépenses, en tant que trésorière du Club des Sports, qu'en pensez vous ?

Ma fonction exige un certain nombre de qualités. Des qualités professionnelles, puisque la gestion ne s'improvise pas et des qualités humaines, comme le sens de la rigueur et de l'organisation. Le travail d'un trésorier et notamment celui du club des sports nécessite une vigilance des comptes des 14

sections. En effet, la subvention municipale n'est pas extensible à souhait et mon mot d'ordre pour les sections c'est « ne pas dépenser pour dépenser ». Le message est bien passé et je félicite les présidents et trésoriers de ces sections pour avoir respecté cette parole. Nous sommes tous bénévoles et soucieux d'apporter



aux jeunes sportifs le meilleur pour les aider à graver les marches de la réussite.

Toutes ces équipes de jeunes sportifs représentant la commune de Megève constituent plusieurs pépinières de champions.

La section ski de fond brille particulièrement cette année?

Oui, je suis très fière des résultats des jeunes pour la saison 2011/2012 notamment avec l'équipe masculine composée de

Benoit CHAUVET, Clément PARISSE, Aurélien MILICI et Mathis BALLETT-BAZ, qui par l'effet de leur volonté ont remporté le Championnat de France des Clubs 2012, ils sont maintenant l'équipe à battre.

Victor ALLARD quant à lui remporte une belle 3ème place en course nationale à

Mouthe et une 8ème place à Montgenèvre, la relève est assurée.

Du côté des biathlètes, Rémi BORGEOT effectue de belles performances en remportant la 3ème place à l'IBU cup de Canmore (Canada), la 8ème place en IBU cup à Ridanna (Italie) et en terminant sa saison avec le titre de Champion de France en relais à Bessans le 31 mars dernier. Du côté des filles, Florie VIGNERON termine sa saison en bas du podium en obtenant la 4ème place du Championnat de France à Bessans et Léa HEDELIN (cadette) poursuit son ascension. Je n'oublie pas les plus jeunes qui ont obtenu des podiums lors des grands prix ou des courses inter foyers, ils sont nombreux et fiers de représenter les couleurs de Megève lors de ces compétitions. Dans chaque compétition il y a un vainqueur et des perdants, les sportifs connaissent des hauts et des bas comme tout un chacun. Alors BRAVO !

“

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont donné un coup de main lors des compétitions sportives organisées sur le remarquable site de la Livraz. Aux parents qui ont accompagné les jeunes sur les sites nordiques lors des courses.

Et pour conclure, je félicite les 4 entraîneurs car nous savons bien que derrière la plus modeste victoire, il y a toujours un entraîneur qui a soutenu, encouragé et conseillé le sportif pour lui donner l'envie de se dépasser.

Sylvie Cahagne

”



Les fondeurs Benoît CHAUVET, Clément PARISSE, Aurélien MILICI, Mathis BALLETT-BAZ, vainqueurs du championnat de France des Clubs 2012



Section ski alpin

Section ski freestyle

▲ Podium de Coupe du Monde à Méribel en début de saison où Anthony Benna, membre du club des sports de Megève prend la 2ème place.

Section ski alpin

▲ slalom parallèle Coq d'Or : Vicky Tronc 1ère place et Louis Schiele 2ème.



▲ Championnats de France à Bessans : Clément Parisse est vice-champion de France en relais et skiathlon.

▲ Rémi Borgeot est champion de France de biathlon en relais, et il prend la 3ème place en mass start.



Section hockey

▲ L'équipe des U11 de la section hockey du club des sports de Megève termine à la 3ème place lors des finales de la COS Sud-Est, derrière Gap et Grenoble.

L'équipe des U13 de la section hockey du club des sports de Megève remporte la Finale de la COS Sud-Est à Villard de Lans, face à Grenoble.



Section vélo

▲ Jean-Lou PAÏANI, 30ème de l'enfer du Nord : Paris-Roubaix

Section tennis

▲ L'équipe féminine de Megève 1ère du championnat régional 2012 des -14 ans.



Section Football

▲ L'équipe féminine de Foot, 2ème place du championnat à la trêve de décembre

saison sportive
hiver 2011-2012

Club des sports

Section course à pieds

▲ Run and skate de Chamonix : 18km ski de fond et 12km course à pied : Bastien Gachet 1er en 1h42

▲ Chirv'athlon à Servoz, course, vélo, VTT par équipe de 3 : Bastien Gachet et son équipe 1er en 1h06

▲ Ancilevienne : run and bike autour du lac d'Annecy par équipe de 2 : Mathieu et Bastien GACHET 1er en 2h30

ERP : objectif 2015

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) doivent passer un diagnostic d'accessibilité et avoir fait l'objet de travaux nécessaires pour être accessible au 1er janvier 2015.

L'objectif est de permettre aux personnes handicapées et à mobilité réduite de se déplacer et d'utiliser l'ensemble des services à leur disposition, avec la meilleure autonomie possible... La France compte près de 650 000 ERP. Le montant au niveau national des travaux de mise aux normes pourrait atteindre les 15 milliards d'euros.

Première démarche : réaliser un diagnostic pour analyser la situation, définir les travaux à réaliser et évaluer leurs coûts.

Ce diagnostic peut être réalisé par tous les professionnels compétents : architectes, bureaux d'études spécialisés, diagnostiqueurs techniques... le choix du prestataire est libre.

«Nous ferons tout pour soutenir nos commerces dans leurs démarches et les aider à se mettre aux normes »

Sylviane GROSSET JANIN

Il existe quelques dérogations que les ERP peuvent obtenir notamment sur les conséquences excessives sur l'activité du bâtiment, le périmètre (bâtiments historiques), la topographie des lieux, voire les risques naturels... Sachant que la dérogation sera accordée par le Préfet.

La Commune de Megève défend actuellement son dossier de subvention auprès du FISAC pour obtenir pour ses commerçants des aides et ainsi les soutenir dans le financement de leurs travaux.

L'hôtel ALPAGA Megève met à disposition de sa clientèle un véhicule électrique pour ses déplacements pendant leur séjour.

Une belle initiative !



Emprunt toxique : la Commune respire !

Le 21 avril 2012, Sylviane GROSSET-JANIN finalise l'accord négocié auprès de DEXIA depuis plusieurs mois sécurisant ainsi la Commune pour les années à venir.

Retour sur un emprunt à forte toxicité. Le 1er juin 2007, un emprunt d'une valeur de 4 013 842,94 euros est contracté auprès de la banque DEXIA dans le cadre d'une négociation d'un emprunt existant. Ce prêt souscrit par de nombreuses Communes auprès de banques ayant pourtant une notoriété incontestable est remboursable sur 45 ans et indexé sur le taux de change entre l'euro et le franc suisse. Si à l'époque de la souscription, la parité entre les deux monnaies semblait stable (entre 1,5 et 1,45), l'arrivée de la crise économique a modifié considérablement la situation. La monnaie helvète est en effet devenue une valeur refuge, si bien qu'aujourd'hui le rapport euro / franc suisse connaît une telle disparité que ce décrochage entraîne des augmentations indécentes des taux d'intérêt. En juin 2012, la Commune verrait son taux d'intérêt bondir à 16 % générant 500 000 € d'intérêts supplémentaires à verser par an.



Face à cette situation la municipalité décide d'agir rapidement. Deux options s'offrent à elle.

Le choix de la négociation a sorti la Commune de l'impasse Soit elle se lance dans un combat judiciaire à l'instar d'autres communes soit elle tente une négociation.

Madame le Maire s'engage dans la seconde option. Les communes actuellement en procès continuent de rembourser tant qu'aucune décision de justice n'est rendue, par conséquent elles doivent faire face aux intérêts exorbitants de ce mois de juin. En négociant, la Commune ne fera pas face à cette échéance.

En effet la négociation obtenue avec Dexia porte sur le réaménagement de l'ensemble des prêts contractés par la Commune auprès de cette banque en fixant un taux global fixe de 5,35 %. En

outre la Commune a obtenu le gel du taux de l'emprunt dit toxique à 6,50 % pour les deux prochaines années soit une économie de 800 000 euros. Ce taux peut sembler important pour des ménages ou des entreprises qui empruntent en moyenne 1 à 2 points de moins. Mais les taux appliqués aux collectivités ne sont pas les mêmes, car elles ne déposent pas de fond auprès des banques, l'argent des collectivités étant géré par le trésor public. Par conséquent, à aucun moment, la banque ne peut profiter d'un quelconque dépôt de fond d'une part pour se garantir des non remboursements et d'autre part pour alimenter les flux financiers. D'où des taux plus élevés. En outre Dexia propose d'apporter le financement supplémentaire de 3,5 millions dont la Commune a fait la demande pour

financer ces investissements toujours au même taux fixe. Ce prêt est une chance puisque dans le contexte économique actuel les organismes financiers gèlent toutes demandes d'emprunts des collectivités.

Ce n'est pas une victoire définitive mais **La soule de 10 millions € en cas de remboursement anticipé renégociée** c'est un répit salvateur pour Megève et surtout pour les administrés qui ne verront pas les taux d'intérêts s'envoler et n'auront pas à payer lourdement les conséquences de cet emprunt.

Que se passera-t-il dans 2 ans. C'est une nouvelle phase de la négociation qui commence. Mais désormais la soule fixée à 10 millions d'euros, en cas de remboursement anticipé, est renégociée sur la base du capital restant dû. Il appartient désormais à la municipalité de se donner les moyens de tourner définitivement la page des emprunts

Subventions 2012 3 994 099 € consacrés au dynamisme du développement touristique et économique et aux initiatives locales

Cette année la Commune déplore qu'un certain nombre d'associations n'aient pas déposé le dossier de subvention imposé désormais par la réglementation. Le service juridique de la Commune reste à la disposition des responsables d'associations pour les aider dans leurs démarches. Les associations doivent déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Mairie dès l'automne. Ces demandes de subventions sont étudiées par une Commission Municipale puis votées lors du conseil municipal.

Développement touristique et économique : 2 387 050 €

Megève Tourisme (2 359 050 €)- les Ambassadeurs de Megève (28 000 €)

Sport Loisirs Jeunesse : 1 033 340 €

Club des Sports de Megève (840 000 €), Hockey Club du Mont Blanc (65 000 €), PES hockey mineur Club des Sports (50 000 €), Club Alpin Français (710 €), Team Megève (41 000 €), Bridge Club (3 400 €), foyer de ski de fond (9 200 €), Club des Sports de Megève pour l'organisation de «la Haute Route» (5 800 €), Club des Sports de Megève pour le mini club et groupe montagne jeune (5 180 €), comité d'organisation des compétitions internationales du Mont Blanc (5 000 €), Ball Trap (5 000 €), Peewee (8 000 €), Société de secours en montagne Saint Gervais Val Montjoie (50 €),

Culture Patrimoine Jumelage : 248 552 €

Orchestre d'harmonie (147 622 €), comité des fêtes (66 500 €), musée du Val d'Arly (15 000 €), les Mailles et Beguines (5 000 €), Les amis de l'orgue de Megève (3 000 €), SEBBA (construction d'écoles au Burkina Faso, association du Père Gérard Mano (1 000 €) le jumelage Oberstdorf (2 500 €), Théâtre Ancolie (2 000 €), Animation théâtrale Megevanne (1 750 €), Festival Cocteau (1 000 €), Théâtre du Corbeau (500 €), Megève Vie et Mémoire (500 €), Section locale des anciens combattants (180 €).

Famille Enfance Education : 179 732 €

Ecoles Henri-Jacques Le Même, Collège de Rochebrune, Ecoles et Collège Saint Jean Baptiste (179 022 €), association familiale de gestion du Lycée Privé d'Enseignement Général et Technologique de Saussure-Combloux (280 €), Association sportive du Lycée du Mont Blanc (280 €), Association sportive du Collège et Lycée Saint Martin (150 €).

Agriculture : 104 270 €

Encouragement à l'agriculture, prime alpagistes (101 000 €), Syndicat hippique et mulassier (2 070 €), Syndicat d'élevage de la race d'abondance intercommunal (1 200 €).

Politique Sociale : 1 057 861,53 €

ADMR Crêt du midi (11 000 €), Croix Rouge (1 400 €), Amicale des donateurs de sang (1 115 €), Secours Catholique (300 €), Comité Handisport 74 (100 €), Vie Libre (95 €), Amicale du personnel communal (14 000 €), Amicale des Sapeurs-Pompiers de Megève (5 700 €), les restos du Coeur (1 000 €) Alzheimer Haute Savoie (1 000 €) Budget CCAS 1 022 051,53.

Divers: 2 345€

Société de pêche de Megève (1 345 €), AICA de Rochebrune-Chasse (500 €), SPA (500 €).

Les subventions accordées ne tiennent pas compte des moyens logistiques, matériels et humains qui sont apportés aux associations chaque année par la Commune.

Une cellule événementielle est désormais à la disposition des associations afin de pouvoir centraliser les demandes de manifestation et les aider dans leurs démarches administratives. Contact 04 50 93 29 16.



INITIATIVES

Une boîte dans votre réfrigérateur pour vous sauver la vie !

C'est l'idée du Lions Club, qui partant d'un constat simple, tous les foyers possèdent un réfrigérateur, propose de rassembler dans une boîte plastique les informations relatives à la santé de la personne âgée isolée. Un autocollant est collé à l'intérieur de sa porte d'entrée. Lorsque les services d'urgence interviennent chez elle, ils regardent au dos de la porte d'entrée. S'ils voient l'autocollant, ils savent que les informations dont ils ont besoin sont disponibles dans le réfrigérateur.

Renseignements : Lions Club du Mont Blanc

L'entraide de Megève

Propose des vêtements à très bas coût, 2 vendredis par mois. Le local est situé au 2ème sous-sol du parking de l'office de tourisme.



COVOITURAGE

L'association les Ecolibristes met à disposition un cahier interactif dans le hall de la mairie pour mettre en relation vos demandes et propositions sur des trajets ponctuels ou réguliers.



Etude pour le classement en zone hôtelière eco-resort du secteur amont du Jaillet

Le groupement de commandes pour le financement de la réalisation d'une étude de faisabilité pour le classement et l'aménagement d'une zone hôtelière eco-resort sur le secteur amont du Jaillet est en cours de signature. Les groupes Ritz Paris, Aman Resorts et AXE & D souhaitent s'implanter sur ce secteur et cette étude permettra de connaître l'impact écologique de ces implantations, l'adduction et les besoins en eau potable, la défense incendie, l'aménagement des accès routiers, les besoins en matière d'assainissement

Les enjeux actuels des stations touristiques, sont les mêmes pour tous, mais les destinations de sports d'hiver doivent également prendre en compte l'évolution climatique annoncée. Depuis 1985 l'offre hôtelière touristique n'a cessé de diminuer. Megève a bien conscience, et surtout en période de crise, de l'importance des lits marchands, des créations d'emplois et l'activité qu'ils génèrent, et travaille pour renforcer la réimplantation des ces structures.

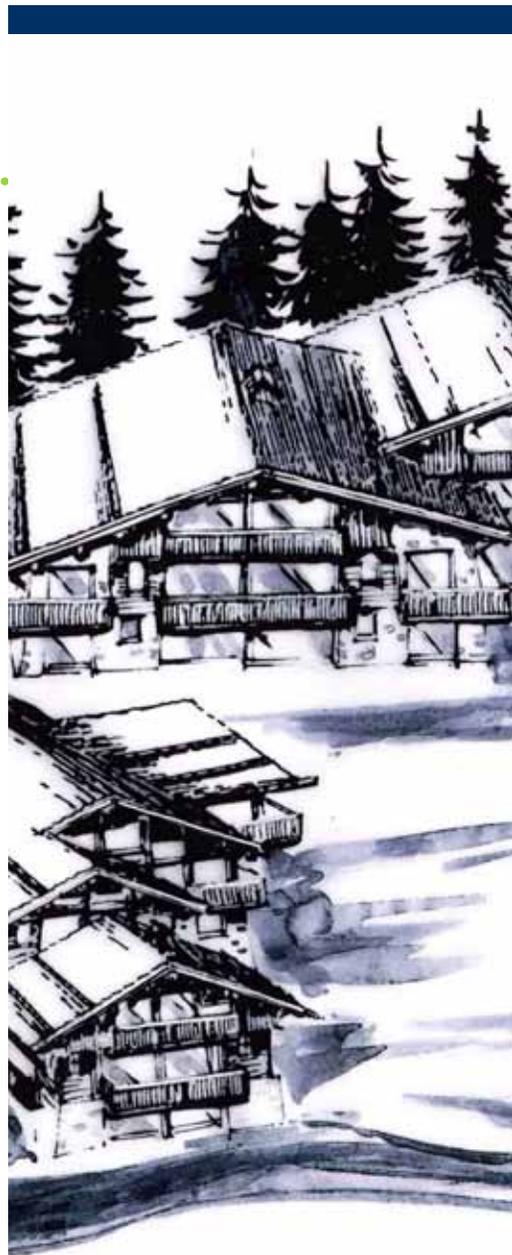
Megève souhaite avant tout conserver son identité et son authenticité. C'est pourquoi ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale au travers du respect des chartes environnementales et des lois Grenelle I et II, du traitement des déchets, de la gestion de l'eau et des réseaux d'assainissement, mais également un engagement sur le logement des saisonniers et sur la valorisation de la filière courte et la mise

en valeur des produits du terroir.

Cette zone hôtelière viendra compléter l'offre de qualité existante, la complémentarité nécessaire entre les massifs et surtout la force d'attraction essentielle pour l'équilibre de toute l'hôtellerie megevane.

Megève reste bien consciente que l'engagement de ces trois groupes, qui s'orientent vers une ouverture quatre saisons, n'aura de pérennité qu'au travers des actions d'envergure pour renforcer l'attractivité de la station et ses ambitions en matière de tourisme, et notamment le tourisme d'affaires et le potentiel des nouveaux pays émergents. Le tourisme est la clef de voute de toute l'économie du massif.

C'est donc un engagement fort, un engagement pour un avenir durable.



hypothèse de projet d'éco-resort

Périmètre de l'intercommunalité : les conseillers plaident le bon sens

Le vote du périmètre de l'intercommunalité a été l'occasion pour le conseil municipal de faire part de sa déception. Aucune consultation n'a été faite par les instances de l'Etat sur la possibilité d'une intercommunalité d'enjeux économiques et de rapprochement identitaire. Certains conseillers ont rappelé la similitude de Megève avec d'autres stations du Val d'Arly qui auraient pu faire naître des intercommunalités non d'opportunités administratives mais de spécificités territoriales et économiques.

L'intercommunalité imposée par l'Etat aurait pu aboutir à de telles considérations favorisant ainsi les relations interdépartementales. Quoiqu'il en soit Megève respectera ce périmètre imposé et s'associera, comme cela est actuellement le cas à travers le Syndicat Mixte du Pays du Mont Blanc, avec les Communes concernées : Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines Montjoie, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais et Sallanches.

Expression politique

Tribune du groupe majoritaire « un élan partagé »

Jean-Marc SEIGNEUR, Maire adjoint délégué au développement touristique et développement économique



De 2008 à 2012, le nombre de partenaires de l'office du tourisme est passé de 227 à 425. La subvention des actions touristiques en faveur des commerces et des artisans locaux n'est qu'une des actions réalisées par la municipalité pour ce développement économique dynamique. Afin de soutenir les spécificités mégevannes dans l'économie commerciale et artisanale du Pays du Mont-Blanc (PMB), la municipalité, avec ma participation, a aussi intégré le projet FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) du syndicat mixte en collaboration avec les différentes associations commerçantes du PMB dont l'UCHARM (Union des Commerçants, Hôteliers, Artisans et Restaurateurs de Megève) et son président M. THERY. Ce gros dossier a montré les difficultés d'un travail intercommunal avec de multiples intermédiaires qui rendent difficile la visibilité des caractéristiques locales. Même si les subventions espérées initialement ont fondu comme neige au soleil à cause de la diminution des fonds FISAC de l'Etat, la municipalité a atteint l'objectif de mise en valeur au niveau du PMB des caractéristiques de Megève, dont l'importance du maintien de son attractivité commerciale et artisanale.

Tribune du groupe minoritaire «Mezdive 2020»

Mercredi 11 avril 2012

Madame le maire,

Par la présente je vous demande de prendre acte de ma démission du conseil municipal à compter de ce jour et ce pour des raisons personnelles et professionnelles.

Cordialement

Pascaline Socquet

Conseiller remplaçant : Monsieur Lionel MELLA



Cérémonie de citoyenneté 2012



L'Orchestre des Pays de Savoie au palais des sports.



Vernissage exposition Henry Jacques LE MÈME



59ème tournoi des douanes des VI nations

Etat civil

Les Naissances

- Le 17/03 à SALLANCHES : Lou et Tess MONNIN-PELLOUX
- Le 04/02 à SALLANCHES : Julien PUGNAT
- Le 19/02 à SALLANCHES : Gabriel GROSSET-BOURBANGE
- Le 04/04 à Annemasse : Santiago CHATELLARD IDUÑATE
- Le 05/04 à Sallanches : Lyoma HOTELIER
- Le 24/04 à Sallanches : Emma ARVIN-BEROD
- Le 3/05 à Sallanches : Mathias EVRAD

Emile, Marius PERINET né le 25 octobre 2011 à GENEVE (ch)

Les Mariages

- Le 03/03 : Adrien JEHANNO et Chloé TEIXEIRA
- Le 15/03 : Aurélien AUSSIBAL et Elodie MERCIER
- Le 17/03 : Thomas FURIOLI et Laura GUILPAIN
- Le 17/03 : Pierre-Louis CHANDELIER et Valentine FOUCHER-CRETEAU
- Le 07/04 : Yannick BERNARD et Fabienne COCHET
- Le 21/04 : Stephen DAL-ZOTTO et Marion METRAS
- Le 27/04 : Kévin BURNET et Yura JANG
- Le 28/04 : Patrick MARTIN et Marina SHMELEVA ZUBACHEVA
- Le 12/05 : Shinya KOZAKURA et Morita SACHI
- Le 19/05 : Gilles MAILLET-CONTOZ et Jennyfer PIEYRE
- Le 26/05 : Cédric MARTEAU et Sabrina BOUSSEMACER

Les Décès

- Le 22/02 à Cannes : Jacques GÉDON
- Le 29/02 à Saint Gervais : Marie-Louise PERTIN
- Le 03/03 à Sallanches : Lucie FEIGE
- Le 04/03 à Sallanches : Marc FROSSARD
- Le 17/03 à Megève : Pierre DOSDAS
- Le 15/04 à Megève : Simone CHATELLARD
- Le 17/04 à Lourdes : Louisa SOCQUET-JUGLARD
- Le 22/04 à Lyon : Alain GROULET
- Le 23/04 à Sallanches : Marie Lucienne APERTET
- Le 29/04 à Bron : Liliane PATEAU
- Le 01/05 à Megève : Monique BOUGUIN
- Le 02/05 à Sallanches : Suzanne LEYSSALE



Remise de la médaille d'honneur de la ville à Emmanuel Renaut

Les rendez-vous du C.C.A.S.

Le Centre communal d'action social de Megève/Demi-Quartier vous propose plusieurs rendez-vous :

Une conférence intitulée « Maladie d'Alzheimer, un autre regard », animée par Florence Nettle, infirmière, aura lieu le lundi 11 juin 2012, à 20 h, à l'auditorium de la médiathèque. Cette réunion d'information permettra aux proches des malades de mieux connaître la maladie et d'améliorer le vécu au quotidien en puisant des conseils sur le langage à adopter, les soins à apporter, les activités possibles ...

La sortie des aînés se déroulera le jeudi 14 juin 2012. «Escapade à Morestel». Renseignements et informations au CCAS.

Le C.C.A.S. envisage également d'organiser, à l'automne, des séances d'expression musicale, animées par une musicothérapeute, destinées aux personnes retraitées. Au programme, relaxation vocale, chant, créativité, expression de soi...

DGAAE

Un futur pôle de mutualisation des ressources au service du public



L'acquisition par la Commune du garage du Christomet va permettre d'installer la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et de l'Environnement.

Lorsque l'opportunité en 2010 du rachat du garage du Christomet se présente, la municipalité décide de l'acquérir. Cette acquisition se fait après diverses réflexions et surtout dans un contexte bien particulier.

Le bâtiment des pompiers doit être rénové, faut-il les déplacer provisoirement ou définitivement ? Que faire également de la régie des eaux située juste au-dessus et des services de l'enfance ? Où positionner la future maison médicale ? Le projet qui s'esquisse autour de la maison des sports à Praille va nécessiter le déplacement du service montagne, où installer ce service ? Les travaux de l'abattoir vont limiter l'emprise au niveau des services techniques. En outre la nécessité de mettre aux normes les bâtiments, notamment les vestiaires, reste non résolue, la sécurité liée à la circulation des engins qui côtoient des habitations non plus... autant de questionnements qui positionnent cette acquisition comme une réponse à différentes hypothèses.

L'hypothèse de la délocalisation des pompiers est explorée en premier. Pourquoi ? Parce que le bâtiment possède des caractéristiques idéales, l'ancienne cage du monte-charge pour le séchage des lances, un espace extérieur pour y trouver calme, repos et convivialité, des possibilités de logements au-dessus pour les gardes et les gradés et des fosses et des structures adaptées pour garer et entretenir les véhicules. Cette structure a été proposée de manière temporaire mais également pérenne au SDIS 74 qui n'a pas souhaité donner suite. En l'absence de l'accord du SDIS, aucune subvention possible pour ce réaménagement conséquent. La Commune a dû opter pour d'autres exploitations.

L'installation de la maison médicale n'a pas été une option retenue par les porteurs de projet faute de stationnements suffisants

En revanche la DGAAE qui attendait avec impatience une telle proposition a vu l'opportunité d'une réorganisation des services. La centralisation de ses services administratifs ainsi que ceux de la régie des eaux et du service montagne.

Ce regroupement va permettre de mutualiser le matériel ainsi que les moyens humains. Il offrira un environnement adapté aux besoins des services et du public pour une plus grande réactivité et une meilleure qualité du service rendu au public.

Les locaux actuels des Services Techniques deviendront exclusivement techniques et évolueront vers un Centre Technique Municipal sans service administratif.

Coupe d'arbres



Des arbres sont actuellement coupés au Calvaire et au musée de Megève. Il s'agit d'arbres qui menacent de tomber et qui pourraient provoquer des incidents.

Le Maire est responsable pénalement de la chute des arbres, c'est donc à grand regret mais pour la sécurité de tous que cette coupe est effectuée.

Les débris végétaux seront compostés et serviront pour de multiples usages.

INFOS

Borne de présence pour une meilleure qualité de service

A compter de juin 2012, les parents de la Grande Crèche devront valider la présence de leur enfant à l'aide d'une carte personnelle et du lecteur installé à l'entrée du bâtiment principal.

Cette borne correspond à notre besoin de toujours mieux optimiser nos services, et faciliter le recensement des heures consommées.



Les bébés nageurs

Ce printemps, la commune de Megève a mis en place l'activité bébé nageur au pôle aquatique du palais des sports. Un premier cycle s'est déroulé en mars, et un prochain est programmé au mois de juin. Cette activité s'adresse aux tous petits de 6 mois à 4 ans, accompagné d'un adulte. Pour cette occasion le bassin est chauffé à 32° et aménagé spécialement pour que bébé découvre et s'amuse à son rythme. Une équipe pédagogique, formée à cette pratique, est présente pour rassurer et conseiller.

Lundi 11, 18 et 25 juin. Pour les 6-24 mois de 9h à 9h 30 et pour les 2-4 ans de 9h45 à 10h15

Renseignements au Palais des Sports.

Luge d'été (15 passages, sauf nocturnes), remontées mécaniques, espace aquatique, patinoire (hors location patins), médiathèque et Meg-bus.

Pour les personnes résidentes ou hébergées à Megève et hébergées à Demi-Quartier, sur présentation d'un justificatif de séjour, photo obligatoire.

Megève Tourisme

« je découvre mon école ».

Le projet « je découvre mon école » a été initié par Eliane JIGUET, adjointe déléguée à la Famille, Enfance, Education, Mme Sophie MARTY, Directrice de l'école Saint Jean Baptiste, Mme Nathalie BLANC, Directrice de l'école maternelle Henry Jacques Le Même, Mme Nadine BOTTOLLIER-CURTET, coordinatrice du Pôle Famille Enfance Education et Mme Catherine VALENCOT, responsable de la Petite Enfance.

Ce projet relève de la volonté des professionnels de la petite enfance et des élus d'améliorer l'entrée des plus petits à l'école maternelle.

Deux temps de rencontre, le mardi 22 mai et le jeudi 24 mai sont organisés entre les enfants fréquentant le Multi Accueil La Grande Crèche et leur futur professeur, respectivement dans les établissements scolaires choisis par leurs parents.

L'objectif pour l'enfant est de découvrir l'école, le restaurant scolaire, les personnes qui vont l'accueillir à la rentrée, les activités en petite section de maternelle et ainsi faciliter la transition entre la crèche et l'école et tisser un climat de confiance.

Au cours de ces journées, les enfants participeront à la construction d'un support visuel les présentant avec leurs copains et leur futur enseignant de maternelle.



En vous promenant dans les rues de Megève, il vous arrivera peut-être de croiser des poussettes triples...

Depuis le mois de mars, la Grande crèche s'est dotée de deux poussettes triples, afin que nos plus petits puissent profiter eux aussi du bon air et du panorama offert par Megève. Elles sont adaptées aux plus petits (coques pour les enfants dès 4 mois) et aux plus grands grâce à des hamacs. Une poussette double nous avait été chaleureusement offerte par une famille en fin d'année 2011.



Un journal télévisé réalisé et présenté par les élèves

En 2006, l'École Henry Jacques le Même a inscrit dans son projet d'école la notion d'écocitoyenneté. Les enseignants ont ainsi mis en avant leur volonté d'introduire le développement durable au sein de l'école avec une application concrète dans l'ensemble des classes : tri des déchets, installation d'un composteur, etc. En 2009 le projet Eco-lien est né en partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc. L'objectif : créer du lien et donner du sens pour que chacun prenne part à l'évolution de

l'école. Dans le cadre de ce projet, les élèves de CM1-CM2 ont réalisé au printemps un journal télévisé avec des interviews des différents partenaires. Ce film a été diffusé lors de la fête de l'école le 3 mai dernier.



Le cerf s'invite à l'école Saint Jean Baptiste !

Cette année, les élèves de CP de l'école Saint Jean Baptiste ont participé au programme « Découverte du cerf », piloté par la Fédération Départementale des Chasseurs. Dès le mois de Septembre, c'est accompagné de leur maîtresse MC Perrin, que les 14 enfants ont commencé leur étude. Au programme : sortie découverte à la recherche d'indices et d'empreintes,

sortie brame en janvier et au mois d'avril une sortie nocturne pour enfin rencontrer l'animal tant convoité ! En parallèle, l'exposition « Les élèves de Megève revisitent Dali », a permis à cette classe de fabriquer un magnifique cerf. Tout au long de l'année ce projet a permis un véritable travail pédagogique sur le vocabulaire rattaché à l'animal, le travail sur les mots et la production.



PEDIBUS : en marche vers l'école

On les appelle cars à pattes, autobus pédestres ou encore trottibus. Cette petite chenille organisée a pour activité d'accompagner les enfants sur le chemin de l'école, à pattes bien sûr ! Le pédibus est un mode de ramassage scolaire qui représente une alternative à l'utilisation des moyens de transports polluants pour les trajets quotidiens des enfants. C'est aussi une volonté de laisser respirer l'école et d'offrir à nos enfants l'occasion de partager un moment convivial avec ses voisins. La Commune de Megève, en partenariat avec l'association Les Ecolibristes et les associations des parents d'Elèves, étudie actuellement la mise en place de ce projet.

Samedi 2 juin

Kermesse de l'école maternelle
Henry Jacques le Même

Vendredi 15 juin

Mini olympiades et barbecue
de fin d'année
école primaire
Saint Jean Baptiste

Drôlement bon !

Au mois d'avril une animation autour des légumes a été mise en place au restaurant scolaire pour les enfants de primaire afin de les sensibiliser à l'intérêt de manger des légumes. Chaque semaine un nouveau défi est proposé aux enfants pour gagner une carte des Extra-légumes.



SEM des remontées mécaniques de Megève : des choix au cœur des enjeux de la station ?



Petit historique

Le 19 février 1999 le tribunal administratif de Grenoble condamne la commune de Saint-Gervais à payer une indemnité de 33,7 millions de francs à la STMMB devenue aujourd'hui la SEM des remontées mécaniques de Megève. Ce jugement fait suite à la décision de la Commune de Saint Gervais de résilier unilatéralement la concession de service public la liant à la Société des Remontées Mécaniques. Le conseil d'administration de la SEM, composé en majorité de conseillers municipaux, décide d'investir cette somme dans la construction d'un parc de stationnements. Un premier parking couvert, celui de Rochebrune est construit en 2002, suivra en 2007 celui du Mont d'Arbois.

Ces parkings réalisés dans l'objectif de conforter l'offre ski ne sont fréquentés que quelques heures par jour, quelques jours par an. Par conséquent, rapidement les coûts de la construction, de la gestion et de l'entretien deviennent très lourds pour la SEM et le profit généré par leur exploitation ne couvre pas les dépenses.

En 2008, alertée par la Chambre Régionale des Comptes sur l'état financier de la SEM sur les années passées, la municipalité s'inquiète de son incapacité à investir. La Direction de la SEM demande à la Commune de prendre à sa charge les ski-bus pour soulager financièrement la Société.

La Commune soucieuse de redonner à la SEM sa capacité d'investissement y voit également l'opportunité de développer son réseau de transport en élargissant leur usage aux déplacements interurbains. Contre toute attente cette bouffée financière de près de 600 000 euros ne suffira pas à donner un second souffle à la SEM.

En 2011, malgré une saison d'hiver 2008/2009 favorable, une avance exceptionnelle est demandée au conseil municipal pour pouvoir payer les salaires ainsi qu'un report de la taxe annuelle sur les remontées mécaniques.

L'équipe municipale vote ce soutien qui se chiffre à 1 700 000 euros et souhaite de la Direction un bilan clair

La dette de la SEM s'élève à 22 millions d'euros pour un chiffre d'affaires moyen de 15 millions d'euros par an.

Le parking de Rochebrune possède une issue de secours construite sur une parcelle non aedificandi (non constructible). La SEM après de longs épisodes judiciaires démarrés en 2002, a perdu son procès en cassation en date du 24 novembre 2010. Par conséquent ce parking pourrait être un jour inexploitable. Quant au parking du Mont d'Arbois le financement a été finalisé in extremis après les travaux, et réalisé sous forme de crédit bail contracté en février 2008 juste avant les élections. Crédit Bail qui représente des annuités de 750 000 € par an depuis 2009 et qui de surcroît est une forme de crédit qui ne peut être amorti. En outre tant que la dernière traite n'est pas payée, le bien reste la propriété de la banque. De plus, il a été réalisé

de la situation financière de la SEM. La municipalité lance alors un audit externe et tente de trouver des solutions afin de rendre à la SEM sa capacité d'investissement.

Un bilan : La SEM enregistre une dette de 30 millions d'euros si on intègre les crédits bails pour un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros en moyenne (17,5 millions pour l'hiver 2011/2012). Par conséquent sa situation financière n'est ni saine ni solide. Deux solutions : alléger la dette ou augmenter le capital ou encore un mixte des deux solutions.

La reprise des parkings représenterait près de 13 millions d'euros d'économie pour la SEM sur les 10 ans à venir. Une aubaine pour investir dans certains secteurs comme les Lanchettes. La commune propose de reprendre les parkings à l'euro symbolique seulement. En effet reprendre les parkings c'est surtout reprendre les dettes mais aussi des déficits de fonctionnement...

sur un terrain appartenant à la SFHM, pour lequel une cession de tréfonds est en cours de régularisation 4 ans après la fin des travaux. Il faudrait donc payer pour un parking dont la propriété reste encore à établir...

A ces emprunts, il faut ajouter la gestion des parkings et leurs déficits récurrents.

La reprise des parkings par la Commune est un coût chiffré à 1,5 millions d'euros par an jusqu'en 2025. Si la municipalité décide de rendre payant tous les espaces de stationnement sur son territoire ce coût pourrait s'atténuer à 750 000 euros. Cette solution permettrait de faire participer davantage l'utilisateur et soulagerait ainsi l'administré et par conséquent le contribuable.

La retenue collinaire du Mont d'Arbois : neige assurée sur le massif.



Le conseil d'administration de la SEM a rejeté cette proposition et souhaite en plus de la reprise des dettes, un rachat des parkings à leur valeur nette comptable soit 5,8 millions d'euros et une augmentation du capital. Cette participation supplémentaire gêlerait toute possibilité d'investissements de la Commune et condamnerait les investissements pour les budgets à venir. Faut-il sauver une SEM exangue au détriment des intérêts de la Commune ? Faut-il tout miser sur le domaine skiable et ne plus investir sur l'après-ski et sur les offres complémentaires ?

Une ultime possibilité est en cours de négociation. La reprise d'un seul parking, celui de Rochebrune pour une valeur estimée entre 3 et 4 millions d'euros. Cette possibilité limiterait la contribution de la Commune et permettrait d'investir dans la retenue collinaire du Mont d'Arbois.

Pourquoi la retenue collinaire en priorité quand d'autres

chantiers semblent urgents comme le secteur des Lanchettes ? Tout simplement en raison de la réglementation qui évolue et qui compliquera l'installation de ce type de structure. Et surtout parce que le Conseil Général accorde pour cette année une subvention qui ne sera pas renouvelable. L'enquête publique étant désormais terminée, il convient d'agir rapidement pour l'avenir du massif. La garantie de neige permettra de favoriser l'implantation des hôtels sur ce secteur. Un hôtel représente du tourisme, des ventes de forfaits et de la consommation pour nos commerces et pour les personnes qui vivent directement du ski.

La SEM pourrait ainsi ne pas recourir à l'emprunt pour démarrer les travaux de cette retenue. Il serait alors possible d'investir pour l'amélioration de remontées mécaniques comme les Lanchettes et pour le développement du domaine skiable (liaison Espace Diamant).



Travaux route du Villaret la Commune s'engage auprès des riverains

Pendant la durée des travaux de la route du Villaret, la commune a souhaité mettre à disposition des riverains un véhicule navette rendant plus confortable les déplacements du bas au haut de la route.

Cette navette est disponible de 8 heures 05 à 11 heures 50 et de 13 heures 35 à 17 heures 50 – Contact : M. ARVIN-BEROD au 06.26.75.02.50.

Suite à la réunion du 23 avril 2012, Monsieur Jean-Pierre ESTEVES, Maire Adjoint, délégué aux espaces publics et aux moyens techniques, a souhaité répondre aux demandes des riverains et ce, notamment en matière d'accessibilité et de sécurité sur la zone de chantier.

A cet égard, la société Mont-Blanc Matériaux a pris les engagements suivants :

1. Mise en place d'un passage sécurisé d'une largeur d'1,20 mètre pour permettre la traversée du chantier aux piétons, sécurisant ainsi le passage des enfants.
2. Afin de faciliter la desserte des riverains et des exploitations agricoles, le chantier sera suspendu de 10h00 à 10h15 et de 15h30 à 15h45 (sous réserve de contraintes techniques).

La municipalité remercie de leur compréhension tous les riverains et les usagers du secteur. C'est un travail de fond qui est réalisé pour un aménagement durable et de qualité.

Mairie de Megève
du lundi au vendredi 8h-12h - 13h-17h
Permanence Etat Civil le samedi 9h-12h
Urbanisme du lundi au vendredi 9h-12h
04 50 93 29 29
mairie.megeve@megeve.fr

Police municipale
04 50 93 29 22
Objet trouvés
04 50 93 29 22
interventions d'urgence
06 16 58 03 87

Gendarmerie
et secours en montagne
17 ou 112 (pour les portables)
04 50 91 28 10

Pompiers
18 ou 112 (pour les portables)
SAMU
15

EDF
09 69 32 15 15

Régie municipale des eaux
04 50 91 09 09

Bureau de poste
du lundi au vendredi 9h-12h15
et 14h-17h
Samedi 9h-12h
04 50 93 26 81



Nettoyage de Printemps Pensez solidaire

Les containers du Relais à la déchetterie récupèrent les vêtements même très usagés (ils peuvent être recyclé en tant qu'isolants)

L'entraide de Megève. Située au 2ème sous-sol du parking de l'Office de Tourisme.

Ouverture le 1er et 3ème vendredi de chaque mois entre 14 et 16 heures. Les bénévoles collectent vêtements, chaussures accessoires et même jouets qui sont ensuite mis en vente à tout petit prix. L'entraide c'est également un lieu d'échange et d'écoute. Les sommes récoltées sont attribuées dans leur intégralité à des projets ponctuels de l'association.

Les Scouts de Cluses, organisent également deux ramassages par an à l'automne et au printemps pour toute sortes de dons : vêtements, mobiliers, jouets...

Déchetterie

Horaires
Ouverte tous les jours de 8h15 à 18h15
(fermé de 11h45 à 13h30)
Fermée les dimanches.

212 route de Praz sur Arly,
74120 Megève
Tel.: +33 (0)4 50 21 26 05

Types de déchets acceptés :
batteries, huiles végétales, huiles de vidanges, pneumatiques, bois, cartons papiers, incinérables, encombrants, verre, ferraille, gravats, déchets verts, déchets ménagers spéciaux et capsules de café aluminium ainsi que les textiles.



Défilibrateurs
Autogare (côte bus)
Parking Casino (entrée abonnés)
Parking Megève Tourisme (côté caisse)
Foyer de ski de fond à la Livraz

Marché
Vendredi matin sur le parking du palais des sports ou dans les rues du village (si organisation d'événements sur le parking)

Marché des producteurs locaux
Les 1er et 3ème dimanches du mois
place de l'église

Accès wifi gratuit
Mairie
Médiathèque
Gare routière
Palais des sports
Megève tourisme
(retirez votre code d'accès à l'accueil de la médiathèque ou de Megève Tourisme ou par SMS gratuit en vous connectant directement au wifi)

Palais des sports
04 50 21 15 71
Service activités jeunesse et sports
04 50 21 59 09
Halte garderie / centre de loisirs
Service enfance
04 50 58 77 84

Printemps des poètes les palmarès



Dans le cadre du 14ème Printemps des poètes, la Commune de Megève a organisé du 3 janvier au 11 mars 2012 un concours de poésie intitulé « Vers l'Enfance », ouvert à toutes les personnes qui résident sur le territoire communal, permanents et non permanents.

Les enfants oubliés

Ils viennent d'une histoire de dunes, d'exil
Sous la paupière un petit peu de sel séché
A l'innocence de l'enfance ils sont oubliés
Les bleus de leur colère font une éclaircie

Dans la cité aux rues de soleil confisqué
Casquette de travers, chaussures dénouées
Corps éructant, blessés, fragiles, obstinés
Veulent casser l'enfermement d'identité

Déferlements déments, enfants grandis trop vite
Univers de béton, les cœurs se fendillent
Ils servent de décor aux actualités
Et nous, nous restons là avec notre cécité

Enfants nés sur notre terre de Molière
Essence très ancienne dont nous sommes fiers
Arrêtons d'angoisser, de débattre, de causer
Battons-nous pour finir avec l'égalité

Lucille Dalla-Libera

L'enfant

Le sourire d'un enfant
Quoi de plus charmant
Riant ou pleurant
Il courait vers moi tendrement
Ses yeux étonnés
De me voir pleurer
Alors il tendait ses petits bras
En murmurant « Ne pleure pas »
Je le serrais sur mon cœur
En lui disant
« Petit, tu es mon bonheur »

Marianne Lefaire

En 1926

J'ai des bras et des jambes qui me portent
encore vieille que vaille ; un cœur qui bat
toujours plus fort quand elle franchit la porte
et illumine ma chambre de ses éclats de rires.
Elle ne le sait pas mais ses quatorze ans
sont la mémoire du siècle que je fêterai l'an
prochain. Ses tourbillons de vie, de musique
et d'insouciance sont les jalons qui bordent le
chemin de mes souvenirs.

Quand j'avais moi aussi quatorze ans, des rêves
plein la tête et le corps aussi canaille que les
années folles. Quand je dévorais l'Entre Deux
à pleines dents sans me douter qu'elles se
briseraient sur les fracas d'acier qui grondaient
dans le cœur des hommes. Quand l'amour
auquel je croyais n'était pas encore l'amer que
j'ai goûté jusqu'à la lie.

J'avais des robes à fleurs et des pétales dans
les cheveux, des yeux de miel et mille abeilles
à mes pieds. J'avais parfois des remords mais
pas encore de regrets, de fines moustaches qui
effleuraient mon sein désiré. J'avais encore
sous ma peau la porcelaine des âmes d'enfant,
si fragile et trop vite ébréchée.

Et dans ce poste de radio qui me tient lieu de
dernier compagnon d'infortune, je réécoute le
bruit des batailles, le sifflement des bombes, le
grincement des roues de corbillards. J'entends
l'énumération infinie de ceux qui sont partis
avant moi, sans entendre les rires et les chants
des enfants que nous étions tous,

En 1926 !

Monique André

Catégorie 18 à 60 ans

Marianne LEFAIRE
Morgane BEAUDELAIN
José SEPULVEDA
Sandrine ARNEE

Catégorie plus de 60 ans

Monique ANDRÉ
Pierre-Maurice
SERRE Josette GANIER
Fabrice CONSTANTINIS
EHPAD « Les Monts Argentés »

Catégorie moins de 18 ans

Lucille DALLA-LIBERA
Arthur DEVASSOUX
Alexandre PERINET
Julien LETELLIER
Alexis ALLARD
Margot MAS-ENEE
Noa DUVILLARD
Lilly EDDLESTON
Sébastien JOLY
Julien PAGET
Géromine CHAREYRON
Jolan CONTAT
Audrey ALLARD
Teemu LOISEAU
Juliette OSTIER
Louise BECOUZE
Elsa SIROP
Lucas BOITEUX
Tanguy JUELLE
Jules NABON
Hugo MARIN
Sébastien VERNEX-LOZET
Léa MANADAS
Marion BUISSARD
Jérémy ARCHIER
Daniel DAKIN
Antoine HENNIAUX
Melody BLANCHARD
Brandon PERNOLLET
Romane TOULOUSE
Thomas PETITJEAN
Louise BOURGEOIS
Thibaud OURS
Justine POËNCET
Léo FEIGE
Clément DUDECK
Héloïse DUBOIS
Nathanaël ALLARD
Ambroise PAGET



à voir ...

**Time
Megève-
Mont Blanc**

10 juin



**Terroir de
sommets**

22,23 et 24
juin



Concert
Les voix
de l'orchestre
d'harmonie
de Megève

27 mai



**Cuisine
mon
village**

30 juin
et
1er juillet



**Rendez
vous aux
jardins**

2 juin



**Mont Blanc
Photo
Festival**

1er juillet
au 23 août



Expo
Le jeans se met
au vert

11 juin
au 30 sep-
tembre



Expo
cartes postales de
Megève collection
Alain Kadish

Musée de
Megève
tous les jours
de 14h30 à
19 h
fermé le
samedi



**Conseil
Municipal**

Mairie de
Megève
19h30
29 mai
25 juin



**l'heure
du Conte**

médiathèque
10h30
2 juin
13 juin
30 juin



Cinéclub
Chroniques du
Megève
d'autrefois

médiathèque
15 juin



Expo
Henri-Jacques
LE MEME
Art du détail et
génie du lieu
CAUE

Médiathèque
du 7 avril
au 30 juin



**Marché
des
Producteurs
locaux**

place de
l'église
8 juillet



...à faire